

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 05 MAI 2017

Le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur André CORNU, maire.
Tous les membres étaient présents à l'exception de Mesdames ARSAC-HEDON (pouvoir donné à Mme GUILLOT), BAY-GUEDES, CHAUSENDE (pouvoir donné à Mr STUCKI), CUBIZOLLE (pouvoir donné à Mr LAURENT), JOUBERT (pouvoir donné à Mr RIBES), JOUVHOMME (pouvoir donné à Mr LASHERME), WIERZBA (pouvoir donné à Mr NOUVET), Messieurs ARNAUD ET VERA (pouvoir donné à Mr FORESTIER).

Madame Mireille DEFAY a été élue secrétaire.

TIRAGE AU SORT DES JURES

En vue de l'établissement des listes préparatoires pour le jury d'assises en 2018, 9 personnes ont été désignées par tirage au sort sur la liste électorale de la commune. Il s'agit de :

- GAGNE Olivier – Impasse des Jardins – St Germain Laprade
- CHAMBON-TILIERE Aline – Voie Romaine - Noustoulet – St Germain Laprade
- IMBERT Charlotte – 17 rue de la Croix des Rameaux – St Germain Laprade
- ALLEGRE Florence – Impasse de la Gagne – Le Pin – St Germain Laprade
- BEGON Maxime – 4 impasse de la Pinède – St Germain Laprade
- ALBOUY Benjamin – 8 rue de la Croix des Rameaux – St Germain Laprade
- MONNIER-DARRAS Françoise – 12 impasse le Bosquet – St Germain Laprade
- VIGOUROUX-LYOTARD Chantal – 17 rue de Pralong – St Germain Laprade
- MOURET Jean-Pierre – 19 rue de la Croix des Rameaux – St Germain Laprade

MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT D'ENERGIES DE LA HAUTE-LOIRE

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la modification des statuts du Syndicat d'Energies de la Haute-Loire en raison de la correction de certaines compétences liées à l'évolution de la réglementation et de la législation.

AVENANTS TRAVAUX ECOLE DE NOUSTOULET

A l'unanimité, le conseil municipal donne son accord pour un avenant négatif de – 2 286 € à passer avec l'entreprise CETON et un avenant positif de + 1 030 € à passer avec l'entreprise CHAPUIS.

CONTRAT AIDE

A l'unanimité, le conseil municipal donne son accord pour conclure un contrat aidé avec un agent pouvant y prétendre. L'aide porte sur un emploi à hauteur de 26 heures et à 60 % du SMIC.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'allouer les subventions suivantes aux associations.

- Les Foulées de St Germain	1 000 €
- Gym danse	1 750 €
- Tango Volcanique du Velay	500 €
- Association des cadres de réserve	100 €
- Sports Loisirs	600 €
- Banque Alimentaire (versée par le CCAS)	160 €
- Football	18 000 €
- Handball	14 000 €
- Société de Chasse	340 €
- Boule Amicale	600 €
- Sacs à Dos et Godillots	270 €
- AVCD	500 €
- Douce Gym	900 €
- Twirling	1 800 €
- APE école de St Germain	1 000 €
- APE école de Fay	425 €
- APE école de Noustoulet	350 €
- Ecole Privée La Source OGEC	51 040 €
- Ecole Privée La Source APEL	350 €
- Les Amis de la Bibliothèque	1 850 €
- BDP	250 €
- Club Informatique	500 €
- Comité de Jumelage	4 700 €
- Les Tréteaux de Peynastre	460 €
- Guidons d'autrefois	200 €
- Jazz Band de St Germain	2 300 €
- Opération JOC	150 €
- Rencontres et Loisirs	550 €
- Vélo club du Velay	250 €
- Club des Genêts d'Or	400 €
- CATM – PG	400 €
- ADMR – Les Berges Fleuries	51 145 €
- Prévention routière	100 €
- APAJH	100 €
- Prix National de la Résistance et de la Déportation	100 €
- NAFSEP	100 €
- Zik' A Donf	1 500 €
- TEAM PRO	300 €
- Son Lumière Théâtre	460 €
- Comité des Fêtes	1 500 €
- Secours Populaire	200 €

CREATION DE PLUSIEURS POSTES

A l'unanimité, le conseil municipal décide de créer un poste de technicien à temps complet, un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet et un poste d'ATSEM principal à temps incomplet à compter du 1^{er} juillet 2017. Il décide de créer également un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} novembre 2017. Tous ces postes n'ouvrent pas à l'embauche car ils correspondent à des promotions obtenues par des agents en place.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU FIPDR (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation)

A l'unanimité, le conseil municipal décide de demander une subvention auprès du FIPDR. Les travaux pouvant être subventionnés sont ceux réalisés auprès des écoles du bourg, de Fay et de Noustoulet et répondant à des mesures de sécurité.

CONVENTIONS POUR DES TERRAINS SITUÉS EN BIENS DE SECTION

A l'unanimité, le conseil municipal décide de louer des parcelles appartenant aux biens de section à des particuliers qui en ont fait la demande. Ces parcelles qui n'ont pas de valeur agricole seront destinées à des accès de propriété ou à des terrains d'agrément. Il s'agit de la BH 82 à Rachassac, BE 378 à Noustoulet et la CA 3 pour 730 m² à Fay la Triouleyre.

AIDE COMMUNALE A L'EMPLOI SPORTIF

A l'unanimité, le conseil municipal donne son accord pour que le Football club et le Handball club puissent disposer d'un soutien à l'emploi sportif « Profession sport » par le Conseil Départemental. Pour ce faire, la commune s'engage à verser 3 € l'heure aux clubs à hauteur de 85 heures maximum par mois et par an.

Pour le Football club, l'aide s'élève à $(793 \times 3 \text{ €}) = 2\,379 \text{ €}$.

Pour le Handball club, l'aide s'élève à $(1\,020 \times 3 \text{ €}) = 3\,060 \text{ €}$.

Ces aides sont intégrées dans la subvention annuelle de chacune des associations.

DECISIONS DU MAIRE

Le droit de préemption urbain n'a pas été exercé sur les biens suivants :

AL 352 le Bourg